

L'UE veut mieux cibler ses aides aux zones agricoles défavorisées

© 21/04/2009 |  Terre-net Média

La Commission européenne a proposé mardi de redéfinir les zones agricoles défavorisées en Europe, à qui sont octroyées des subventions spécifiques, après des critiques de la Cour des comptes européenne sur le mode de gestion actuel.

Pour distribuer ces aides au développement rural de 6,85 milliards d'euros sur la période 2007-2013, les pays de l'UE utilisent actuellement plus de cent critères différents, mêlant handicaps naturels et difficultés socio-économiques. *«Il y a un traitement inégal des zones défavorisées et les aides ne sont pas assez ciblées»*, a estimé mardi une source proche de la Commission.

Ce réexamen fait suite à un rapport de la Cour des comptes européenne en 2003 qui jugeait les critères utilisés peu pertinents et disparates. Le montant de ces aides par hectare, 103 € en moyenne dans l'UE, varie fortement, de moins de 20 € en Espagne à 250 € à Malte.

La Commission souhaite que les pays de l'UE adoptent huit critères communs et strictement naturels, liés à la qualité du sol, aux températures, et à l'apport en eau. Manquant de données précises pour proposer une législation, la Commission a demandé aux États de tester ces nouveaux critères et de lui transmettre leurs conclusions pour le 20 octobre 2009.

La mise en place du nouveau système est prévue pour 2014. *«L'objectif n'est pas de réduire ou d'accroître ces zones, mais d'établir un système de délimitation qui soit clair et transparent»*, a prévenu la commissaire à l'Agriculture, Mariann Fischer Boel, qui se défend de vouloir par ce biais réduire les aides. Ce réexamen concerne seulement une partie des zones défavorisées, à l'exclusion de celles situées en montagne, des îles et de certaines régions côtières.



*En 2014, les zones défavorisées reposeront sur huit critères.
(© Terre-net Média)*